

## VOD : La vie du cahier des charges du lotissement - Me Maxime CORNILLE

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,13 jour(s) soit 1,0 heure(s)

### Public concerné :

---

- Notaires , collaborateurs et professionnels du droit

### Compétences pédagogiques :

---

- Appréhender le régime juridique des stipulations d'un cahier des charges
- Maîtriser la procédure de modification d'un cahier des charges
- Identifier les sanctions encourues pour violation des stipulations du cahier des charges

### Contenu :

---

- Distinction du règlement et du cahier des charges du lotissement
- Cas pratique : comment analyser un document du lotissement contraignant ?
- Caducité des règles d'urbanisme de nature règlementaire et permanence des règles contractuelles
- La modification des documents du lotissement
- La prescription applicable en matière de méconnaissance du cahier des charges du lotissement
  
- Intitulé de la vidéo : "La vie du cahier des charges du lotissement"
- Durée : 1h
- Expert : Me Maxime CORNILLE, Avocat - Chargé d'enseignement en « droit public de la construction à l'Université de Poitiers (Master 2 droit de l'urbanisme et la construction)

### Modalités pédagogiques

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

- Type de formation : Formation en ligne

## Modalités d'exécutions et techniques

- Mise à disposition de la vidéo sur votre espace

## Modalités d'encadrement

- Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

## Conditions générales de location

- Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours dans votre espace personnel : onglet "Location de vidéos"